

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA MOSELLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 09 juin 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

**LISTE DES PRESENTS :**

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain  
GUINDT Philippe

SIVÉC Jean  
DEBAILLEUL Delphine  
OGER Isabelle  
THILL Céline

VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe

**LISTE DES ABSENTS EXCUSES :**

BRUN Jérôme  
WALLERICH Alain  
PEREIRA Julien  
REUTER Olivier

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe  
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 719 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 3 novembre 2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

**Considérant** que le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer sur ce rapport dans les conditions de majorité qualifiée prévues au II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Considérant** cet exposé,

Le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est d'évaluer le montant des charges résultant d'un transfert de compétence, d'une modification de l'intérêt communautaire ou du périmètre communautaire.

Il précise que la CLECT a été saisie afin d'évaluer le transfert de charges consécutif à l'intégration des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains au sein du périmètre communautaire le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à la mise à jour des Attributions de Compensation au titre de la politique sportive.

Les travaux menés par la CLECT ont donné lieu à un rapport qui a été voté à l'unanimité par les membres de cette commission lors de sa séance du 3 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées qui est annexé à la présente délibération,
- Précise que le montant définitif des Attributions de compensation fera l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 juin 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/06/2023.  
Le Maire,



## **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

### **Procès-Verbal de séance**

#### **Réunion de la CLETC du 3 novembre 2022 à 17H30 résultant de l'extension de la CCCE aux communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz et de la mise à jour des Attributions de Compensation (AC)**

**Présidée par M. Michel HERGAT, Président de la CLETC,**

**Etaient présents :**

Alain IMMER, délégué titulaire de la Commune de Beyren-lès-Sierck  
Guy KREMER, délégué titulaire de la Commune de Boust  
Bernard ZENNER, délégué titulaire de la Commune de Cattenom  
Bertrand MATHIEU, délégué titulaire de la Commune d'Escherange  
Marie-Marthe DUTTA GUPTA, déléguée titulaire de la Commune de Fixem  
Carole DEFRAIN, déléguée titulaire de la Commune de Gavisse  
Sisto SILVERIO, délégué titulaire de la Commune de Hagen  
Régis HEIL, délégué suppléant de la Commune de Hettange-Grande  
Emmanuel GREGORIS, délégué suppléant de la Commune de Kanfen  
Rachel ZIROVNIK, déléguée suppléante de la Commune de Mondorff  
Joseph GHAMO, délégué titulaire de la Commune de Puttelange-lès-Thionville  
Olivier KORMANN, délégué titulaire de la Commune de Rodemack  
Maurice LORENTZ, délégué titulaire de la Commune de Volmerange-les-Mines

**Etaient excusés :**

M GONAND, délégué suppléant de la Commune de Basse-Rentgen  
Alain GUERQUIN, délégué titulaire de la Commune de Berg-Sur-Moselle  
Michel SCHMITT, délégué titulaire de la Commune de Breistroff-la-Grande  
Adrien MANTIONE, délégué titulaire de la Commune d'Evrange  
Antoinette BARBA, déléguée titulaire de la Commune de Roussy-le-Village  
Thierry THIL, délégué titulaire de la Commune de Zoufftgen

## I. Analyse des charges suite à l'intégration des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz dans le périmètre de la CCCE

## 2. Les compétences communes exercées par la CCCE et la CCB3F

L'analyse des statuts des 2 communautés de communes (CC de Cattenom et Environs - CCCE et CC du Bouzonvillois Trois Frontières - CCB3F) fait apparaître qu'un certain nombre de compétences exercées par les 2 EPCI sont identiques.

Le président rappelle que lorsque les compétences sont exercées communément par la CCCE et par la CCB3F, il n'y a pas lieu d'évaluer les charges transférées puisque :

- D'une part, les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz n'exercent plus juridiquement ces compétences
- D'autre part, lorsque ces compétences ont été transférées à la CCB3F (ou à la communauté de communes des Trois Frontières à laquelle appartenait Contz-les-Bains et Haute-Kontz avant sa fusion avec la CC du Bouzonvillois pour former la CCB3F) l'évaluation des charges transférées a été effectuée par la ou les CLETC des EPCI concernées.

Dans la procédure de droit commun, **aucun calcul de charges transférées correspondant à ces compétences communes ne sera opéré.**

Ces compétences communes aux 2 EPCI sont présentées dans le tableau ci-dessous :

CCB3F

CCCE

**COMPETENCES OBLIGATOIRES**

<b>Aménagement de l'espace</b>		
SCOT	X	X
ZAC d'IC (ZAE) et ZAC hors périmètre	X	X

<b>Développement économique</b>		
ZAE	X	X
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	X	X
Aides directes aux petites entreprises et à l'artisanat	X	X
Promotion touristique, dt OT, soutien de l'offre d'hébergement touristiques	X	X
Soutien aux manifestations et associations touristiques d'IC	X	X

<b>GEMAPI</b>	X	X
---------------	---	---

<b>Aire d'accueil des gens du voyage</b>	X	X
--	---	---

<b>Collecte et traitement des déchets ménagers</b>	X	X
--	---	---

**COMPETENCES OPTIONNELLES**

<b>Protection et mise en valeur environnement</b>		
Maison de la Nature du Pays de Sierck	X	X
Mise en oeuvre d'une politique d'aides directes au secteur agricole	X	X

<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>		
Aménagement numérique du territoire	X	X

<b>Equipements culturels et sportifs</b>		
Equipements culturels et sportifs d'IC	s.o. pour Contz LB et Haute Kontz	
Soutien aux associations d'IC dans les domaines sportif, culturel et social	X	X

<b>Voirie</b>		
Entretien des pistes cyclables des berges de la Moselle	X	X

**COMPETENCES FACULTATIVES**

<b>Petite enfance</b>		
RAM	X	X
Structures d'accueil de Petite enfance	X	X
Service accueil enfants-parents	X	X

<b>Soutien à l'enseignement</b>		
Promotion de l'implantation et du développement des structures universitaires	X	X
Soutien des activités de recherche	X	X

<b>Action sociale</b>		
Création et gestion de maisons de services	X	X

### 3. Les charges des compétences communales transférées à la CCCE.

Le Président précise que les compétences communales transférées sont recensées dans le tableau ci-dessous. Pour chacune d'entre elles, il convient de définir le montant des charges transférées.

Ces charges correspondent aux compétences communautaires de la CCCE non exercées par la CCB3F (et donc de facto conservées par les 2 communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz lorsqu'elles étaient membres de la CCB3F) ou à une définition de l'intérêt communautaire pour la CCCE différente de celle de la CCB3F.

Les charges éventuelles supportées par Contz-les-Bains et Haute-Kontz correspondant à ces compétences devront être évaluées et viendront en déduction, dans le cadre de la procédure de droit commun de fixation des attributions de compensation, aux montants des attributions de compensation communales.

Le Président rappelle que la méthode d'évaluation des charges transférées reprend celle qui avait été mise en œuvre lors de la CLETC de 2007, à l'occasion du calcul des charges transférées liées à l'adhésion de la Ville d'Hettange Grande à la CCCE. Dans ce cadre, aucune actualisation de prix n'a été opérée.

	CCB3F	CCCE		CCB3F	CCCE
<b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>					
<b>Aménagement de l'espace</b>			<b>Distribution d'énergie électrique</b>		
Etudes d'aménagement de l'espace		X	Pouvoir concédant		X
<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>			<b>Actions ou événement sportifs , culturels et/ou touristiques d'IC</b>		
<b>Protection et mise en valeur environnement</b>			<b>Evenements culturels ou touristiques grand public</b>		
Assainissement collectif		X	Sites et itinéraires permettant la pratique des loisirs et des sports de nature		X
Assainissement non collectif		X	Transport du public scolaire maternel et primaire vers les équipements sportifs d'IC		X
Actions en faveur des énergies renouvelables		X	Soutien des communes avec écoles maternelle et primaire dans leurs équipements sportifs communaux		X
Effacement des Réseaux Aériens (ERA) sur voirie d'IC		X	Manifestions sportives d'IC, actions de soutien à la vie sportive du territoire		X
Dispositif de soutien visant à favoriser la transition écologique et énergétique		X	Actions portées par les associations en milieu scolaire, soutien aux clubs d'IC		X
<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>			<b>Gestion de 2 sites naturels remarquables</b>		
Action sociale : Résidence d'Automne à Cattenom et autres structures en cas de besoin		X			X
<b>Voirie</b>			<b>Gestion des eaux pluviales urbaines</b>		
Voies d'IC reportées sur plan		X	Gestion des eaux pluviales urbaines		X
Réseau communautaire de pistes cyclables		X	<b>Promotion, soutien d'actions culturelles touristiques, patrimoniales d'intérêt communautaire</b>		
Balayage des voiries d'IC et d'intérêt communal		X	Soutien à des actions associatives culturelles, touristiques, patrimoniales d'intérêt communautaire		X
Curage des avaloirs sur les voies d'IC et d'intérêt communal		X	Aides à la valorisation de l'habitat remarquable, et notamment les subventions aux ravalements de façades, Réflexions et actions d'accompagnement à un fleurissement qualitatif des espaces publics des villages,		X
Entretien de l'éclairage public des voiries d'IC et d'intérêt communal		X	Aide à la restauration, la préservation et la valorisation des sites d'IC et du patrimoine architectural et naturel d'IC		X
<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>			<b>Soutien au développement de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire.</b>		
<b>Action sociale</b>			<b>Valorisation et la gestion de « sites communautaires »</b>		
Toutes actions visant le maintien à domicile, la prise en charge du handicap, la mobilité sociale, la solidarité		X	Soutien au balisage et à la promotion de circuits de randonnée pédestre d'intérêt communautaire		X
<b>Énergétique</b>					
Soutien à des organismes contribuant au développement et à l'animation de la politique sociale du territoire		X			
<b>Informatisation des services communaux</b>					
Équipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS,		X			
Équipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI),		X			
Équipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès),		X			
Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud,		X			
Assistance technique aux communes de niveau 1,		X			
Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.		X			

- Le président évoque l'ensemble de ces compétences, et demande à la CLETC de prendre position sur ces propositions de transfert de charges.

### 3.1. ETUDES D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE.

L'intérêt communautaire du libellé « étude d'aménagement de l'espace » renvoie à la mise en œuvre d'objectifs et d'actions inscrits dans le projet de territoire.

A l'heure actuelle, le projet de territoire ne concernant par définition que le périmètre de la CCCE avant son extension, les communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz ne sont pas concernées par ces études.

**Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Ces compétences relèvent de budgets annexes qui doivent être financés par l'usager : sauf exceptions étroitement encadrées par le CGCT (exceptions qui s'appliquent très exceptionnellement dans une CC de plus de 3500 habitants), il n'y a pas de financement de la part du budget principal M14 à destination des budgets annexes assainissement.

La charge nette est donc nulle.

**Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.3. ACTIONS EN FAVEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Cette compétence, à la définition assez générale, ne recouvre aucune action précise ayant été mise en œuvre à Contz-les-Bains et Haute-Kontz.

**Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.4. EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS (ERA) SUR VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

L'enfouissement des réseaux aériens (ERA) est une compétence forte de la CCCE, conduisant à des investissements importants et qualitatifs pour la CCCE.

Les services de la CCCE ont estimé le coût d'investissement des ERA sur les voiries d'intérêt communautaires (cf tableau ci-dessous).

Après déduction du FCTVA le coût de renouvellement des ERA a été estimé à 1,5 M€ pour Contz-les-Bains et à 711 K€ pour Haute-Kontz.

Sur la base d'une durée d'amortissement de 50 ans, **le coût moyen annualisé, hors frais financiers, ressort à 30 K€ pour Contz-les-Bains et à 14 K€ pour Haute Kontz.**

	Coût communautaire		Durée amortissement	Coût annualisé
	Montant TTC	TTC après déduction FCTVA		
CONTZ LES BAINS	1 800 000	1 504 728	50	30 095
HAUTE KONTZ	850 000	710 566	50	14 211
<b>TOTAL</b>				<b>44 306</b>

Toutefois, lors de l'adhésion d'Hettange-Grande à la CCCE, ce niveau qualitatif élevé n'avait pas été intégré dans le montant des charges transférées pour Hettange-Grande.

Par analogie, et dans la mesure où il n'apparaît pas de travaux d'ERA dans les 4 derniers comptes administratifs des communes concernées, il est proposé de ne pas imputer ces dépenses prévisionnelles CCCE au titre de la compétence ERA pour les 2 communes nouvellement adhérentes à la CCCE.

- **Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

#### Vote de la CLECT :

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

### 3.5. DISPOSITIF DE SOUTIEN VISANT A FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

Cette compétence, à la définition assez générale, ne recouvre aucune action précise ayant été mise en œuvre à Contz-les-Bains et Haute-Kontz.

**Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.6. ACTION SOCIALE : RESIDENCE D'AUTOMNE A CATTENOM ET AUTRES STRUCTURES EN CAS DE BESOIN.

Cette compétence, dans les faits, ne concerne qu'un équipement situé sur la commune de Cattenom : les 2 communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz n'ayant sur leur territoire, aucun équipement similaire à celui de Cattenom, aucune charge transférée relative à cette compétence ne peut être calculée.

**Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.7. VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

#### 3.7.1. Charges de renouvellement de la voirie d'intérêt communautaire

La CCCE est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire, définies selon des principes et des critères ayant fait l'objet d'une délibération communautaire qui a établi une liste de voies d'intérêt communautaire.

La voirie d'intérêt communautaire est constituée d'une partie des voiries communales suivantes (par ordre de priorité et dans la limite de 33% des voies et traversées communales) :

- Les liaisons (tronçons non agglomérés) préservant un accès vers les annexes des communes ou vers des territoires voisins et ne faisant

pas double emploi avec une autre liaison ou une route départementale (RD) ou nationale (RN) ;

- Les traverses RD RN avec une attention particulière pour les entrées et sorties d'agglomération ;
- Les places publiques ou voies d'accès à des équipements d'utilité publique ;
- Les traverses des annexes (non RD et RN).

Le conseil de communauté dans sa séance du 22 avril 2022 a déterminé les voiries communales d'intérêt communautaire (IC).

Ces voiries communales d'IC sont constituées de traverses d'une longueur de 1705 ml pour Contz-les-Bains et de 1715 ml pour Haute-Kontz.

Il est proposé de retenir un coût unitaire égal au coût d'investissement retenu en 2007 lors de l'adhésion d'Hettange Grande, soit un montant de 510 € HT / ml.

Après déduction du FCTVA le coût de renouvellement de la voirie a été estimé autour de 875 K€ pour chacune des 2 communes.

Sur la base d'une durée d'amortissement de 20 ans (durée retenue pour Hettange-Grande en 2007), **le coût moyen annualisé, hors frais financiers, a été estimé autour de à 44 K€ pour chacune des 2 communes.**

		Longueur retenue	Coût communautaire			Durée amortissement	Montant annualisé hors frais financiers
			au ml HT	TTC après déduction FCTVA	Total		
CONTZ LES BAINS	Traverses	1 705	510	511,61	872 291	20	43 615
HAUTE KONTZ	Liaisons	1 715	510	511,61	877 407	20	43 870
<b>TOTAL</b>		<b>3 420</b>			<b>1 749 698</b>		<b>87 485</b>

**Il faut souligner que l'estimation des travaux de renouvellement de voirie effectué par les services de la CCCE conduit à des montants supérieurs à ceux résultant de l'application de la règle de calcul (actualisée) utilisée lors de l'adhésion d'Hettange-Grande.**

Cette estimation des travaux atteindrait 2,3 M€ TTC (soit 1,93 M€ après déduction du FCTVA) pour Contz-les-Bains et 1,5 M€ TTC (soit 1,25 M€ après déduction du FCTVA) pour Haute-Kontz.

#### **Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 43 615 €**
- **Haute Kontz : 43 870 €**

#### **Vote de la CLETC :**

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

**3.7.2. Charges d'entretien et de balayage de la voirie d'intérêt communautaire**

Concernant l'entretien de la voirie, il est proposé de retenir le montant unitaire / ml utilisé en 2007 lors de l'adhésion d'Hettange-Grande (0,06 € / ml).

Ce montant appliqué à la longueur de la voirie des 2 communes, conduit à une charge transférée proche de 105 € / an.

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

		Longueur retenue	Coût communautaire		
			au ml HT	TTC après déduction FCTVA	Total
CONTZ LES BAINS	Traverses	1 705	0,060	0,0602	103
HAUTE KONTZ	Liaisons	1 715	0,060	0,0602	103
<b>TOTAL</b>		<b>3 420</b>			<b>206</b>

Le balayage des voiries concerne uniquement les caniveaux : de fait la CCCE n'intervient pas sur le balayage stricto sensu.

Le montant retenu est celui du marché 2018-2022, conduisant aux montants de 937 € pour Contz-les-Bains et de 1058 € pour Haute-Kontz :

**Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 1 040 €**
- **Haute Kontz : 1 161 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**3.7.3. Synthèse des charges totales de la voirie d'intérêt communautaire**

**Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 44 655 €**
- **Haute Kontz : 45 031 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### 3.8. LE CURAGE DES AVALOIRS

La commune de Contz-les-Bains compte 132 avaloirs et 9 grilles/dessableurs, celle de Haute-Kontz 126 avaloirs et 9 grilles/dessableurs.

Les montants retenus sont ceux du marché CCCE au titre de la première campagne de curage des avaloirs.

Le rythme d'intervention est de 2 fois par an.

	Avaloirs			Grilles/dessableurs			Nombre de campagne	Coût annuel total
	Nombre	Montant unitaire HT	Coût TTC	Nombre	Montant unitaire HT	Coût TTC		
<b>CONTZ LES BAINS</b>	132	11,2	<b>1 774</b>	9	135,0	<b>1 458</b>	<b>2</b>	<b>6 464</b>
<b>HAUTE KONTZ</b>	126	11,2	<b>1 693</b>	9	135,0	<b>1 458</b>	<b>2</b>	<b>6 303</b>

#### Proposition de charge transférée sur cette compétence

- **Contz les Bains : 6 464 €**
- **Haute Kontz : 6 303 €**

#### Vote de la CLECT :

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### 3.9. L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les informations communiquées par les services de la CCCE font état d'une dépense de 930 € TTC pour Contz-les-Bains et de 1270 € pour Haute-Kontz.

#### Proposition de charge transférée sur cette compétence

- **Contz les Bains : 930 €**
- **Haute Kontz : 1 270€**

#### Vote de la CLECT :

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### 3.10. ACTION SOCIALE

Les statuts de la CCCE précisent que cette compétence recouvre 2 actions :

- « *Toutes actions visant le maintien à domicile, la prise en charge du handicap, la mobilité sociale, la solidarité énergétique.* ». Concrètement ces actions relevant de cette thématique sont mises en œuvre par France Services au sein de la CCCE.
- « *Soutien à des organismes contribuant au développement et à l'animation de la politique sociale du territoire.* » Cette thématique, à la définition large recouvre, pour chacune des 2 communes, la participation à l'association Apollo J, à destination des jeunes.

Cette participation a atteint 120 € à Contz-les-Bains et 50 € pour Haute-Kontz

#### **Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 120 €**
- **Haute Kontz : 50€**

#### **Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.11. INFORMATISATION DES SERVICES COMMUNAUX

Cette compétence est décrite comme suit dans les statuts de la CCCE :

- Equipement des communes en solution de sauvegarde de données NAS ;
- Equipement des communes en connectique : switch et d'une solution sans fil (WIFI) ;
- Equipement des communes en routeur et pare-feu si nécessaire (incompatibilité du routeur du fournisseur d'accès) ;
- Fourniture de logiciels métier pour les domaines suivants : (paie/facturation/finances/état civil) en version cloud ;
- Assistance technique aux communes de niveau 1 ;
- Mise à disposition temporaire en cas de panne d'un PC de dépannage préconfiguré, dans la limite de 5 postes de travail.

Les données issues des grands livres des communes et concernant les domaines mentionnés par les statuts de la CCCE (paie/facturation/finances/état civil) sont les suivants :

<b>CONTZ LES BAINS</b>	2018	2019	2020	2021
Cegid Eksaé	912,71	934,13	953,80	1 097,36
	720,00	720,00	733,10	733,10
Externalys	212,33		177,38	67,38
	94,48		72,00	314,88
<b>TOTAL maintenance</b>	<b>1 939,52</b>	<b>1 654,13</b>	<b>1 936,28</b>	<b>2 212,72</b>

<b>HAUTE KONTZ</b>	2018	2019	2020	2021
Cegid Eksaé	1 776,76	1 817,98	1 785,92	2 206,66
	720,00	720,00	733,10	733,10
Externalys			72,84	47,76
<b>TOTAL maintenance</b>	<b>2 496,76</b>	<b>2 537,98</b>	<b>2 591,86</b>	<b>2 987,52</b>

Il est proposé, de retenir la somme des dépenses :

- les montants 2021 correspondant aux maintenances des logiciels : le choix du montant de la dernière année s'explique par le fait que ces dépenses sont évolutives (indexées) et l'année 2021 reflète au mieux le niveau de dépenses que la CCCE va devoir assumer en lieu et place des communes ;
- la moyenne des dépenses supplémentaires hors maintenance constatés dans les grands livres sur les 4 derniers exercices

<b>CONTZ LES BAINS</b>	<b>Montants retenus</b>		
	Maintenance	Dépenses complémentaires	TOTAL
Cegid Eksaé	1 097,36		<b>1 097,36</b>
Externalys	733,10	156,41	<b>889,51</b>
<b>TOTAL maintenance</b>	<b>1 830,46</b>	<b>156,41</b>	<b>1 986,87</b>

<b>HAUTE KONTZ</b>	<b>Montants retenus</b>		
	Maintenance	Dépenses complémentaires	TOTAL
Cegid Eksaé	2 206,66		<b>2 206,66</b>
Externalys	733,10	60,30	<b>793,40</b>
<b>TOTAL maintenance</b>	<b>2 939,76</b>	<b>60,30</b>	<b>3 000,06</b>

**Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 1 987 €**
- **Haute Kontz : 3 000€**

**Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

**3.12. DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Cette compétence se limite à conférer à la CCCE un pouvoir concédant, à l'exception des prérogatives communales en matière de maîtrise d'ouvrage, des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de perfectionnement des ouvrages de distribution.

Aucune dépenses et recette n'ont été recensées dans les grands livres des 2 communes (la TCCFE, taxe communale sur la consommation finale d'électricité n'est pas perçue par les communes).

**Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €****Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

**3.13. ACTIONS OU EVENEMENTS SPORTIFS , CULTURELS ET/OU  
TOURISTIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Cette compétence est décrite comme suit dans les statuts de la CCCE :

- Événements culturels ou touristiques grand public;
- Sites et itinéraires permettant la pratique des loisirs et des sports de nature;
- Transport du public scolaire maternel et primaire vers les équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- Soutien des communes avec écoles maternelle et primaire dans leurs équipements sportifs communaux;
- Manifestations sportives d'intérêt communautaire , actions de soutien à la vie sportive du territoire ;

- Actions portées par les associations en milieu scolaire, soutien aux clubs d'intérêt communautaire ;

Les données relevées par Contz-les-Bains relatifs à cette compétence portent sur les entrées de piscine, et les transports scolaires vers les piscines dans le cadre scolaire

	2018	2019	2020	2021	Moyenne
<b>CONTZ LES BAINS</b>					
Entrées piscine	86,25	540,50	363,35	0,00	<b>247,53</b>
Transports scolaires	0,00	531,44	0,00	689,95	<b>305,35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86,25</b>	<b>1 071,94</b>	<b>363,35</b>	<b>689,95</b>	<b>552,87</b>

	2018	2019	2020	2021	Moyenne
<b>HAUTE KONTZ</b>					
Entrées piscine	402,50	618,70	177,10	253,00	<b>362,83</b>
Transports scolaires	1 574,42	3 360,00	0,00	480,00	<b>1 353,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 976,92</b>	<b>3 978,70</b>	<b>177,10</b>	<b>733,00</b>	<b>1 716,43</b>

#### **Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 553 €**
- **Haute Kontz : 1 716€**

#### **Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### **3.14. GESTION DE 2 SITES NATURELS REMARQUABLES**

Les sites retenus figurant dans les statuts sont les suivants :

- Réserve naturelle nationale à Hettange-Grande
- Site Natura 2000 « Vallon de Halling » à Puttelage les Thionville.

Ces sites ne concernent pas les 2 communes entrantes ; aucune charge correspondant à cette compétence n'a été recensé pour ces 2 communes.

#### **Proposition de charge transférée sur cette compétence : 0 €**

#### **Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### 3.15. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Les données fournies par les communes et concernant les eaux pluviales urbaines (nettoyage réseaux) sont les suivantes :

#### Nettoyage réseaux eaux pluviales urbaines

	2018	2019	2020	2021	Moyenne
CONTZ LES BAINS	947,98	1 077,95	930,60	0,00	<b>739,13</b>
HAUTE KONTZ	1 193,56	2 158,14	181,16	858,00	<b>1 097,72</b>

#### Proposition de charge transférée sur cette compétence

- **Contz les Bains : 739 €**
- **Haute Kontz : 1 098 €**

#### Vote de la CLECT :

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

### 3.16. PROMOTION, SOUTIEN D'ACTIONS CULTURELLES, TOURISTIQUES, PATRIMONIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cette compétence est décrite comme suit dans les statuts de la CCCE :

- Soutien à des actions associatives culturelles, touristiques, patrimoniales d'intérêt communautaire;
- Aides à la valorisation de l'habitat remarquable, et notamment les subventions aux ravalements de façades;
- Réflexions et actions d'accompagnement à un fleurissement qualitatif des espaces publics des villages;
- Aide à la restauration, la préservation et la valorisation des sites d'intérêt communautaire et du patrimoine architectural et naturel d'intérêt communautaire;
- Soutien au développement de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire;
- Valorisation et la gestion de « sites communautaires »;
- Soutien au balisage et à la promotion de circuits de randonnée pédestre d'intérêt communautaire.

Les données relevées par Contz-les-Bains et Haute-Kontz relatifs à cette compétence portent uniquement sur des subventions communales à des associations dont l'action dépasse le cadre communal et qui relèveraient par conséquent des compétences de la CCCE.

Les montants sont les suivants

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CONTZ LES BAINS</b>					
Association Orgue	600,00	700,00	700,00	800,00	800,00
Association St Jean	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Associations sportives	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>2 300,00</b>	<b>2 300,00</b>

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>HAUTE KONTZ</b>					
Associations sportives	300,00	300,00	300,00	300,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>

**Proposition de charge transférée sur cette compétence**

- **Contz les Bains : 2 300 €**
- **Haute Kontz : 300 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**4. Les charges des compétences de la CCB3F rétrocédées aux communes**

Le Président de la CLECT indique que ces charges correspondent aux compétences communautaires de la CCB3F non exercées par la CCCE (et donc de facto restituées aux 2 communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz.

Les charges éventuelles que devront supporter Contz-les-Bains et Haute-Kontz du fait de la restitution de ces compétences devront être évaluées et viendront en majoration, dans le cadre de la procédure de droit commun de fixation des attributions de compensation, aux montants des attributions de compensation communales.

Ces compétences sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	CCB3F	CCCE
<b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>		
<b>Aménagement de l'espace</b>		
Cartes communales et PLUi	<b>X</b>	
<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>		
<b>Protection et mise en valeur environnement</b>		
Maison de la Nature du Pays de Sierck	<b>X</b>	
<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>		
Politique de rénovation urbaine, de lutte contre la précarité énergétique	<b>X</b>	
OPAH	<b>X</b>	
Maintien à domicile des personnes âgées et structures d'accueil collectif : Résidence Trois Frontières à Rustroff	<b>X</b>	
<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>		
<b>Soutien à l'enseignement</b>		
Prise en charge des frais de fonctionnement des ULIS	<b>X</b>	
<b>Fourrière animale</b>	<b>X</b>	

#### 4.1. CARTE COMMUNALE ET PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

La compétence PLUi qui relève de la CCB3F est une compétence récente n'ayant pas donné lieu avant 2022 à une évaluation des charges transférées et une mise en œuvre par la CCB3F.

La mise en œuvre de cette compétence (élaboration du PLUi) en 2022 a conduit la CCB3F à solliciter une participation financière de chaque commune de 4 € par habitant afin de financer le PLUI dont le coût est estimé à 600 000€ pour la CCB3F.

Contz-les-Bains et Haute-Kontz n'appartenant plus à la CCB3F n'ont pas eu à financer cette compétence intercommunale CCB3F.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

#### 4.2. MAISON DE LA NATURE DU PAYS DE SIERCK.

Cette compétence, dans les faits, ne concerne qu'un équipement qui n'est pas situé sur les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz.

Ces 2 communes ne récupéreront par conséquent aucune charge correspondant à cet équipement.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

#### 4.3. POLITIQUE DE RENOVATION URBAINE, DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE.

Cette compétence, à la définition assez générale, ne recouvre aucune action précise ayant été mise en œuvre par la CCB3F sur Contz-les-Bains et Haute-Kontz. La CCCE considère que la politique de rénovation urbaine est en grande partie comprise dans la compétence voirie/ERA, qui a fait l'objet d'une évaluation des charges transférées.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

#### 4.4. OPAH.

Cette compétence ne recouvre aucune action précise ayant été mise en œuvre par la CCB3F sur Contz-les-Bains et Haute-Kontz.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

#### 4.5. MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF : RESIDENCE TROIS FRONTIERES A RUSTROFF.

Cette compétence, dans les faits, ne concerne qu'un équipement qui n'est pas situé sur les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz.

Ces 2 communes ne récupéreront par conséquent aucune charge correspondant à cet équipement.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence : 0 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

#### 4.6. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ULIS.

Pour cette compétence, la CCB3F a indiqué qu'aucun enfant relevant de classes ULIS n'avait été scolarisé en 2021 dans les écoles de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz ; un enfant avait été scolarisé en classe ULIS/CLIS à Contz-les-Bains en 2019-2020 pour un coût de 645 €. Un autre enfant avait été scolarisé à Contz-les-Bains en classe ULIS en 2017 avec un coût de 491 €.

Il apparait que très peu d'enfants de ces 2 communes sont potentiellement concernés par ces classes ULIS/CLIS. Au vu des constats rétrospectifs (1 élève maximum ponctuellement concerné par an sur une période de 5 ans), il est proposé de retenir ce chiffre et le montant de la dépense 2021 correspondante à ce chiffre pour chacune des 2 communes.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence :**

- **Contz les Bains : 645 €**
- **Haute Kontz : 645 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

#### 4.7. FOURRIERE ANIMALE.

Les données communiquées par la CCB3F concernant les charges au titre de la fourrière animale font état d'un montant de 2 € par habitant.

Il est proposé de retenir ce chiffre appliqué à la population totale 2021.

**Proposition de charge restituée sur cette compétence :**

- **Contz les Bains : 1 036 €**
- **Haute Kontz : 1 182 €**

**Vote de la CLECT :**

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

**5. Synthèse des charges transférées et restituées**

Le tableau ci-dessous présente le montant des charges transférées des communes à la CCCE et restituées aux 2 communes de Contz les Bains et Haute Kontz tel qu'il a été chiffré précédemment :

Rapport de la CLETC de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)- Novembre 2022 »

COMPETENCES OBLIGATOIRES	CCB3F		CCCE		Charges transférées des		Charges restituées aux communes		
	CCB3F	CCCE	CONTZ LES BAINS	HAUTE KONTZ	CONTZ LES BAINS	HAUTE KONTZ	CONTZ LES BAINS	HAUTE KONTZ	
<b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>									
<b>Aménagement de l'espace</b>									
Etudes d'aménagement de l'espace		X			0	0			
Cartes communales et PLU	X						0	0	
<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>									
<b>Protection et mise en valeur environnement</b>									
Assainissement collectif		X			0	0			
Assainissement non collectif		X			0	0			
Actions en faveur des énergies renouvelables		X			0	0			
Efficacement des Réseaux Aériens (ERA) sur voirie d'IC		X			0	0			
Dispositif de soutien visant à favoriser la transition écologique et énergétique		X			0	0			
Maison de la Nature du Pays de Sierck	X						0	0	
<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>									
Action sociale : Résidence d'Autisme à Cattenom et autres structures en cas de besoin		X			0	0			
Politique de rénovation urbaine (le lutte contre la précarité énergétique)	X						0	0	
OPAH	X						0	0	
Maintien à domicile des personnes âgées et structures d'accueil collectif : Residence Trois Frontières à Rustrhoff	X						0	0	
<b>Voie</b>									
Voies d'IC reportées sur plan		X			44 655	45 031			
Balçage des voies d'IC et d'intérêt communal		X							
Curage des avallours sur les voies d'IC et d'intérêt communal		X			6 364	6 303			
Entretien de l'éclairage public des voies d'IC et d'intérêt communal		X			930	1 270			
<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>									
<b>Action sociale</b>									
Toutes actions visant le maintien à domicile, la prise en charge du handicap, la mobilité sociale, la solidarité énergétique		X			0	0			
Soutien à des organismes contribuant au développement et à l'animation de la politique sociale du territoire		X			120	50			
<b>Informatisation des services communaux</b>									
		X			1 987	3 000			
<b>Distribution d'énergie électrique</b>									
Pouvoir concédant		X			0	0			
<b>Actions ou événements sportifs, culturels et/ou touristiques d'IC</b>									
Événements culturels ou touristiques grand public		X							
Sites et itinéraires permettant la pratique des loisirs et des sports de nature		X							
Transport du public scolaire maternel et primaire vers les équipements sportifs d'IC		X							
Soutien des communes avec écoles maternelle et primaire dans leurs équipements sportifs communaux		X			553	1 716			
Manifestations sportives d'IC, actions de soutien à la vie sportive du territoire		X							
Actions portées par les associations en milieu scolaire, soutien aux clubs d'IC		X							
<b>Gestion de 2 sites naturels remarquables</b>									
		X			0	0			
<b>Gestion des eaux pluviales urbaines</b>									
		X			739	1 028			
<b>Promotion, soutien d'actions culturelles touristiques, patrimoniales d'intérêt communautaire</b>									
Soutien à des actions associatives culturelles, touristiques, patrimoniales d'intérêt communautaire		X							
Aides à la valorisation de l'habitat remarquable, et notamment les subventions aux revêtements de façades		X							
Reflexions et actions d'accompagnement à un fleurissement qualitatif des espaces publics des villages		X							
Aide à la restauration, la préservation et la valorisation des sites d'IC et du patrimoine architectural et naturel d'IC		X			2 300	300			
Soutien au développement de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire		X							
Valorisation et la gestion de « sites communaux »		X							
Soutien au balçage et à la promotion de circuits de randonnée pedestre d'intérêt communautaire		X							
<b>Soutien à l'enseignement</b>									
Prise en charge des frais de fonctionnement des ULIS	X						645	645	
<b>Fourrière animale</b>									
	X						1 036	1 182	
<b>TOTAL</b>					<b>57 748</b>	<b>58 768</b>	<b>1 681</b>	<b>1 827</b>	

**La CLETC est amenée à prendre position sur ces propositions de transfert de charges :**

- Pour la commune de Contz-les-Bains le montant des charges transférées s'élève à 57 748€ et le montant des charges restituées s'élève à 1 681 €, soit un montant transféré de 56 067 €.
- Pour la commune de Haute-Kontz le montant des charges transférées s'élève à 58 768 € et le montant des charges restituées s'élève à 1 827 € soit un montant transféré de 56 941 €.

Rapport de la CLETC de la Comm  
Cattenom et Environs (CCCE)- Novembre 2022 »

### **Position de la Commission :**

- La CLECT décide, à l'unanimité, de fixer le montant du transfert de charge de à hauteur de 56 067 € pour la commune de Contz-les-Bains et à hauteur de 56 941€ pour la commune de Haute-kontz dans le cadre de leur intégration au sein du périmètre de la CCCE.

**Vote :** Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

## 6. Les attributions de compensation communales résultant de l'évaluation des charges transférées

Les attributions de compensation des communes de la CCCE résultant de cette évaluation des charges transférées opérée par la CLECT 2022 seraient les suivantes (pour information) :

	Attribution de compensation 2022 avant CLETC Septembre 2022 (1)	CLETC Septembre 2022		Attribution de compensation après CLETC Sept.2022 = (1)-(2)+(3)
		Charges transférées (2)	Charges restituées (3)	
Basse-Rentgen	29 197			29 197
Berg-sur-Moselle	-6 912			-6 912
Beyren-lès-Sierck	-5 296			-5 296
Boust	144			144
Breistroff-la-Grande	-5 480			-5 480
Cattenom	271 755			271 755
Contz-les-Bains	35 163	57 748	1 681	-20 904
Entrange	-27 489			-27 489
Escherange	-23 191			-23 191
Évrange	-4 829			-4 829
Fixem	-1 297			-1 297
Gavisse	-7 512			-7 512
Hagen	391			391
Haute-Kontz	34 716	58 768	1 827	-22 225
Hettange-Grande	-102 642			-102 642
Kanfen	-44 544			-44 544
Mondorff	-7 847			-7 847
Puttelange-lès-Thionville	29 193			29 193
Rodemack	32 343			32 343
Roussy-le-Village	11 399			11 399
Volmerange-les-Mines	-67 429			-67 429
Zoufftgen	34 561			34 561
<b>TOTAL</b>	<b>174 394</b>	<b>116 516</b>	<b>3 508</b>	<b>61 386</b>

## II. mise à jour des données relatives aux attributions de compensation

Il convient de proposer une révision des AC au titre de la politique sportive. Le Président de la CLECT rappelle, en effet, que l'association Tennis Club de Cattenom a cessé l'organisation de sa manifestation « mini Ladies ». La subvention Mini Ladies versée par la commune de Cattenom et actée dans le précédent rapport de la CLECT de 2011 se monte à 5000 €. Il conviendra de neutraliser le montant de l'AC constatée pour ladite association, soit une révision de l'AC proposée comme suit :

- **TC Cattenom « mini Ladies » : 5000 €**

Le Président précise que les autres subventions culturelles, touristiques et à caractère sportif sont toujours d'actualité et ne nécessitent pas d'actualisation.

### **Position de la Commission :**

- La Commission décide, **à l'unanimité**, de valider cette proposition de mise à jour du transfert de charges.

**Vote :** Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

La séance est levée à 18h

Michel HERGAT

Président

